



DIVISION
DES DROITS DES PALESTINIENS

SEIZIEME SEMINAIRE DES NATIONS UNIES SUR LA QUESTION DE PALESTINE

Ayant pour thème "Les droits inaliénables du peuple palestinien"

Tenu au Centre de conférences Vigyan Bhawan
New Delhi (Inde)
du 8 au 12 juin 1987

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	1 - 3	3
I. DECLARATIONS LIMINAIRES	4 - 34	3
II. TRAVAUX DES TABLES RONDES	35 - 93	9
III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	94 - 108	20
<u>Annexes</u>		
I. Message adressé au Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine par les participants au Séminaire		24
II. Message adressé à M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, par les participants au Séminaire		25
III. Message adressé au Président du Mouvement des pays non alignés, S. E. M. Robert Mugabe, par les participants au Séminaire		26
IV. Motion de remerciements		27
V. Liste des participants et observateurs		28

INTRODUCTION

1. Le seizième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine, ayant pour thème "Les droits inaliénables du peuple palestinien", s'est tenu au Centre de conférences Vigyan Bhawan, à New Delhi, du 8 au 12 juin 1987, en application de la résolution 40/96 B de l'Assemblée générale. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien avait décidé, à titre expérimental et pour des raisons d'économie, de combiner ce séminaire et le Colloque ONG pour la région de l'Asie sur la question de Palestine, qui a eu lieu du lundi 8 au mercredi 10 juin 1987.

2. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien était représenté par une délégation composée des membres suivants : M. Oscar Oramas-Oliva (Cuba), Vice-Président du Comité et Chef de la délégation; M. Guennadi I. Oudovenko (République socialiste soviétique d'Ukraine); M. David D. Karran (Guyana); M. Saviour F. Borg (Malte); M. Pramathesh Rath (Inde); et M. Zehdi L. Terzi (Organisation de libération de la Palestine). M. Oramas-Oliva assurait la présidence du Séminaire et M. Rath en était le Rapporteur.

3. Au cours des sept séances tenues par le Séminaire, 14 participants ont présenté des communications sur certains aspects de la question de Palestine. Ont également participé au Séminaire des représentants de 40 gouvernements, de l'OLP, de trois organes de l'ONU, de deux programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et d'une organisation intergouvernementale, ainsi que des observateurs de 30 organisations non gouvernementales.

I. DECLARATIONS LIMINAIRES

4. A la séance d'ouverture, le Séminaire a entendu M. K. Natwar Singh, Ministre d'Etat des affaires étrangères de l'Inde. Dans son allocution, ce dernier a fait valoir qu'à une époque où, à quelques exceptions près, toutes les nations avaient brisé les chaînes du colonialisme et gagné leur liberté, le peuple palestinien continuait de souffrir, de faire des sacrifices et de lutter pour ces droits de l'homme véritablement fondamentaux qu'étaient le droit à l'autodétermination et le droit de vivre dans la paix et la dignité.

5. Le Gouvernement israélien a cherché par tous les moyens à renforcer sa position dans les territoires occupés et à faire en sorte que l'annexion des territoires soit irréversible. Israël a également essayé d'anéantir et de décimer le mouvement de libération nationale du peuple palestinien ainsi que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Il s'est avéré toutefois que cette politique allait à l'encontre du but recherché. Il ne pouvait y avoir de sécurité pour les Etats de la région sans un règlement global du problème palestinien.

6. Dans les jours qui ont précédé son indépendance, l'Inde a reconnu l'identité historique, culturelle et nationale du peuple palestinien et a appuyé ses aspirations à l'indépendance sur son propre territoire national. Après sa propre indépendance, l'Inde a maintenu cet appui et depuis 1980, elle a établi des relations diplomatiques avec l'OLP qui était à ses yeux le seul et authentique représentant du peuple palestinien.

7. L'Inde ne pensait pas que des accords partiels conclus au coup par coup puissent contribuer à instaurer une paix durable. Le règlement devait reposer sur certains principes fondamentaux - le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et le droit de retourner dans son territoire national. C'était justement pourquoi l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies pour la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient revêtait une importance particulière. Les efforts déployés par la communauté internationale ces derniers mois avaient porté essentiellement sur les mesures à prendre pour convoquer cette conférence. Ceux qui étaient peu disposés à l'accepter reconnaissent maintenant qu'il n'y avait plus d'autres moyens d'instaurer la paix. Le dernier rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/42/277-S/18849 en date du 7 mai 1987 incitait à un optimisme prudent.

8. De ses années d'épreuves le nationalisme palestinien était sorti plus vigoureux et puissant. La dernière session du Conseil national palestinien tenue à Alger a montré que les Palestiniens étaient encore plus unis et plus déterminés à poursuivre la lutte. L'Inde considérait qu'il était de son devoir de leur prêter main-forte.

9. M. N. G. Rathore, représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a souligné que le sort de la Palestine avait préoccupé l'Organisation quasiment depuis sa création. Pendant 40 ans, elle avait été impuissante à résoudre la question, mais il devenait maintenant impérieux, devant la montée des tensions et de la violence dans la région, de rassembler les efforts pour aboutir à un règlement juste, global et durable.

10. L'Organisation des Nations Unies avait un rôle crucial à jouer dans ce domaine. Convenablement adaptés, les mécanismes dont elle disposait pouvaient utilement servir de cadre à cet effort. Le principe d'une conférence internationale de la paix semblait gagner du terrain et un certain nombre de propositions concernant la procédure avaient été présentées à cet effet. Il était encourageant de constater que ces propositions tendent à confier un rôle central au Conseil de sécurité notamment en vertu de la responsabilité unanimement reconnue qui lui incombait en ce qui concernait cette importante question.

11. Dans son rapport du 7 mai 1987, le Secrétaire général rappelait les démarches qu'il avait entreprises en vue de la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Il s'agissait notamment de consultations qu'il avait eues avec des membres du Conseil de sécurité, les représentants des parties directement intéressées et l'OLP. Le Secrétaire général a noté que contrairement aux années précédentes, aucun des membres du Conseil ne s'était opposé en principe à l'idée d'une conférence internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies bien que les vues continuent de diverger sensiblement quant à la forme que devrait revêtir la conférence. Par ailleurs, les positions des parties directement intéressées étaient restées très éloignées sur un certain nombre de questions de procédure et de fond, mais au cours des derniers mois, on avait pu relever les indices d'un assouplissement des attitudes à l'égard du processus de négociation, tendance qui méritait d'être encouragée. Le Secrétaire général comptait, dans les mois à venir, intensifier ses contacts avec les parties intéressées pour essayer de rapprocher les points de vue.

12. Les demandes répétées pour que se poursuivent les efforts en vue de la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient montraient bien qu'on se rendait compte qu'on ne pouvait aboutir à un règlement global que dans le cadre d'un processus de négociation avec la participation de tous les intéressés, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Toute solution devait prendre en considération les intérêts et les préoccupations de tous les Etats et peuples de la région, notamment ceux du peuple palestinien.

13. Le programme du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien tant en ce qui concernait les séminaires que le Colloque des ONG avait effectivement contribué à appeler l'attention internationale sur les droits inaliénables du peuple palestinien et à mieux faire comprendre les enjeux de la question; il avait également contribué à mobiliser l'opinion publique internationale en faveur d'une solution juste et pacifique.

14. M. Oscar Oramas-Oliva, Président du Séminaire, a fait une brève récapitulation des travaux du Comité. Il a notamment souligné l'importance que le Comité attachait à l'organisation de séminaires, de colloques et de réunions d'organisations non gouvernementales des diverses régions. Le Comité était convaincu qu'une information objective sur la question de Palestine aiderait à mieux rendre compte de l'actualité dans la région et à encourager l'appui du public en faveur d'une solution équitable et pacifique.

15. Depuis sa trente-huitième session, l'Assemblée générale avait approuvé l'organisation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient conformément à la demande présentée lors de la Conférence internationale sur la question de Palestine tenue à Genève en 1983. Elle avait ensuite invité le Conseil de sécurité et le Secrétaire général à prendre les mesures préparatoires nécessaires à la convocation de la Conférence. Par sa résolution 41/43 D adoptée à sa quarante et unième session, l'Assemblée avait également fait sienne l'idée de constituer dans le cadre du Conseil de sécurité, avec la participation des membres permanents du Conseil, un comité préparatoire chargé de prendre les mesures nécessaires pour convoquer la Conférence.

16. Comme suite à la résolution 41/43 D, le Secrétaire général a présenté le 7 mai 1987 un rapport sur la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Le Comité était fermement décidé à poursuivre ses efforts pour que la Conférence ait lieu car il la considérait comme une étape importante sur la voie du règlement de la question palestinienne.

17. Dans cette optique, le Comité s'était donc empressé de tout mettre en oeuvre pour que cette conférence se tienne le plus tôt possible et s'est félicité de la tournure positive que les événements avaient prise récemment. La Déclaration adoptée par la huitième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés, la Déclaration des ministres des affaires étrangères des 12 Etats membres de la Communauté européenne sur le Moyen-Orient et la Déclaration d'Harare du Comité des neuf pays non alignés sur la Palestine reflétaient cette évolution favorable. Lors de sa dix-huitième session, le Conseil national palestinien avait appuyé la convocation de la Conférence.

18. En 1983, la Conférence internationale sur la question de Palestine avait démontré le rôle important que pouvaient jouer les organisations non gouvernementales (ONG) dans la recherche d'une solution à la question de Palestine. Encouragé par leur participation active à la Conférence, le Comité a vivement engagé les ONG de toutes les régions à s'intéresser à la question de Palestine et à oeuvrer ensemble pour influencer l'opinion et, partant, la position des gouvernements. C'est dans cette intention que le Comité avait adopté ces dernières années un programme de travail qui donnait un grand rôle aux ONG.
19. M. N. G. G. Makura, Haut Commissaire du Zimbabwe en Inde, a donné lecture d'un message de M. Robert Mugabe, Président du Mouvement des pays non alignés. Dans ce message, M. Mugabe soulignait que tous les problèmes de violence, d'insécurité et d'instabilité au Moyen-Orient provenaient de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et autres territoires arabes, y compris la ville sainte de Jérusalem.
20. Pour instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient, conditions qui n'existaient plus dans cette région depuis près de 40 ans, il fallait mettre un terme à toutes ces injustices et rendre au peuple palestinien l'exercice de ses droits inaliénables et légitimes, notamment le droit à l'autodétermination et à fonder son propre Etat; il fallait exiger d'Israël le retrait complet, immédiat et inconditionnel de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes qu'il occupait depuis 1967, y compris Jérusalem.
21. Le Moyen-Orient n'était pas la seule région restée pendant si longtemps un foyer de tension. Tout comme Israël au Moyen-Orient, le régime d'apartheid en Afrique du Sud n'avait cessé de traiter par le mépris tous les efforts de la communauté internationale pour éliminer par des moyens pacifiques le régime d'apartheid en Afrique du Sud elle-même et pour mettre un terme à son occupation illégale de la Namibie. Les pays occidentaux qui soutenaient Israël dans sa répression du peuple palestinien étaient ceux-là mêmes qui fournissaient un appui tacite au régime raciste de Pretoria.
22. A leur huitième conférence au sommet tenue à Harare, les pays non alignés avaient souscrit aux appels lancés par l'Organisation des Nations Unies pour intensifier les efforts en vue d'un règlement négocié de la question de Palestine. Ils appuyaient sans réserve la résolution de l'Organisation des Nations Unies demandant la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Les ministres des affaires étrangères du Comité des neuf pays non alignés sur la Palestine avaient demandé que tous les Etats, les organisations internationales et l'ensemble de la communauté internationale fassent tout leur possible pour encourager et soutenir tous les efforts en vue de la convocation de la conférence.
23. Pour assurer le succès de la conférence, il était essentiel que le peuple palestinien, représenté par l'OLP, participe aux délibérations sur un pied d'égalité avec toutes les autres parties. On attendait également de la conférence qu'elle aboutisse à une solution globale tenant compte de tous les aspects du problème.

24. Le Mouvement des pays non alignés a lancé un appel à la communauté internationale, notamment aux puissances qui étaient en mesure d'exercer une influence sur Israël, pour qu'elles persuadent ce pays d'accepter la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

25. M. Khalid El-Sheik, Ambassadeur de l'Organisation de libération de la Palestine en Inde, a donné lecture d'un message de M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'OLP. Dans son message, M. Arafat soulignait que le peuple palestinien, aussi bien les Palestiniens qui habitaient dans les territoires occupés que ceux qui vivaient en exil, avait à faire face à des difficultés encore plus grandes du fait du plan concerté des Etats-Unis d'Amérique et d'Israël pour mettre le peuple palestinien à genoux, le dépouiller de ses droits nationaux inaliénables et démanteler l'OLP.

26. En Palestine occupée, le peuple palestinien subissait à l'heure actuelle la politique "de la poigne de fer" du Gouvernement israélien, qui se manifestait par l'escalade des campagnes de répression, les persécutions et le terrorisme d'Etat. Le peuple palestinien avait réagi fermement et résolument à cette politique par une série de soulèvements populaires courageux bien que le Gouvernement israélien soit l'instigateur de ces actes et qu'il finance, arme et protège des bandes de colons terroristes, poursuivant ouvertement sa politique d'annexion des territoires palestiniens occupés depuis 1967. Le Gouvernement israélien cherchait ainsi à imposer ses plans de réorganisation administrative et fonctionnelle et son système de développement dans le but d'améliorer son image et de perpétuer l'occupation.

27. En dehors des territoires occupés, Israël menait une lutte tout aussi dangereuse contre le peuple palestinien en application de la politique d'arrogance et de domination qu'il cherchait à imposer dans la région avec l'appui illimité des Etats-Unis. Les forces aériennes navales et terrestres d'Israël, équipées des armes les plus modernes fournies par les Etats-Unis multipliaient les raids contre les camps palestiniens du Liban.

28. En outre, Israël, de connivence avec certaines forces hostiles aux nations arabes, imposait un blocus naval et terrestre contre les camps palestiniens, attaquait femmes, enfants et combattants de la liberté dans le but d'anéantir le peuple palestinien et son représentant authentique, l'OLP, de parvenir à une balkanisation de la région c'est-à-dire de la morceler en petites communautés impuissantes pour l'assujettir à la domination et à la volonté des Etats-Unis et d'Israël.

29. Le peuple palestinien était résolu à continuer sa lutte pour instaurer une paix juste. Cette volonté avait été maintes fois exprimée par ses représentants à la dix-huitième session du Conseil national palestinien tenue du 20 au 25 avril 1987 à Alger, où avait été approuvée à l'unanimité la convocation d'une conférence internationale de la paix en application des résolutions 38/58 C et 41/43 D de l'Assemblée générale qui encourageait la convocation de cette conférence sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies avec la participation sur un pied d'égalité des membres permanents du Conseil de sécurité et des parties intéressées, y compris l'OLP. Le climat pouvait être favorable à la réunion de cette conférence s'il existait une volonté d'aboutir à un règlement équitable du conflit dans la région.

30. M. Guennadi I. Oudovenko (RSS d'Ukraine), s'exprimant en sa qualité de représentant du Comité spécial contre l'apartheid, a fait observer que le séminaire témoignait de la profonde préoccupation que causait à l'Organisation des Nations Unies la question de Palestine et confirmait le constant soutien apporté au peuple palestinien dans sa juste lutte. L'écrasante majorité des Etats Membres de l'Organisation était convaincue que la question palestinienne était la principale source de tensions dans la région et le coeur du conflit au Moyen-Orient. La situation dangereuse qui régnait dans la région était avant tout le résultat de l'occupation illégale des territoires palestiniens et autres territoires arabes par Israël et son refus de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien. Extrêmement compliquée et dangereuse, la situation qui régnait actuellement au Moyen-Orient exigeait que la communauté internationale prenne des mesures immédiates et décisives pour défendre les droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien. Il était impossible d'aboutir à une solution pacifique du conflit au Moyen-Orient sans que l'OLP, représentant authentique du peuple palestinien, soit admis à participer aux négociations sur un pied d'égalité avec toutes les autres parties intéressées.

31. Depuis 10 ans, le Comité spécial contre l'apartheid présentait chaque année à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité un rapport sur l'évolution récente des relations entre Israël et l'Afrique du Sud. Ces rapports dénonçaient clairement la gravité de l'alliance entre les deux Etats. L'aide d'Israël au régime minoritaire sud-africain dans les domaines militaire et nucléaire faisait sérieusement obstacle aux efforts de l'Organisation des Nations Unies pour éliminer l'apartheid. Cette collaboration était préoccupante car elle se pratiquait au détriment des intérêts africains et arabes. L'Assemblée générale a maintes fois demandé que cette collaboration prenne fin. Dans sa résolution 41/35 C concernant les relations entre Israël et l'Afrique du Sud, l'Assemblée générale a exigé qu'Israël renonce et mette fin immédiatement à toute collaboration avec l'Afrique du Sud, notamment dans les domaines économique, militaire et nucléaire, et respecte scrupuleusement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

32. M. Ammar Amari (Tunisie), représentant le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, a souligné que le conflit au Moyen-Orient continuait d'être l'une des questions les plus épineuses que la communauté internationale ait à régler. Il était grand temps de prendre des mesures concertées pour persuader les partisans d'Israël qu'ils devaient obliger ce dernier à respecter les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et la volonté de la communauté internationale. Le Comité spécial a toujours reconnu le rôle important que jouaient les ONG en informant le public des questions de décolonisation et notamment leur aptitude à mobiliser l'appui et l'aide du public pour défendre la cause de ceux qui de longue date étaient privés de leurs droits de l'homme fondamentaux. En faisant connaître la tragédie des Palestiniens, en diffusant des informations sur leur lutte et leurs sacrifices, les ONG avaient au fil des années joué un rôle capital en gagnant davantage l'opinion à la cause palestinienne.

33. Le lundi 8 juin 1987, la délégation du Comité a été reçue officiellement par M. K. Natwar Singh, Ministre d'Etat des affaires étrangères de l'Inde.

34. Le Séminaire a décidé de transmettre des messages à M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'OLP (voir annexe I), M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe II) et M. Robert Mugabe, Président du Mouvement des pays non alignés (voir annexe III). Le Séminaire a également adressé ses remerciements au peuple et au Gouvernement indiens (voir annexe IV).

II. TRAVAUX DES TABLES RONDES

35. Quatre tables rondes ont été constituées pour examiner les différents aspects de la question de Palestine. Les thèmes et les animateurs sont indiqués ci-après :

a) Table ronde I : "Le rôle de l'Organisation de libération de la Palestine"

M. Jawad Naji Al-Awad (Palestinien)

L'exposé préparé par M. Jawad Naji Al-Awad a été lu par M. Khaled El-Sheik, ambassadeur de l'OLP en Inde;

b) Table ronde II : "La Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient (résolution 38/58 C de l'Assemblée générale des Nations Unies), la nécessité de tenir cette conférence, les efforts pour promouvoir le succès de la conférence, les perspectives du succès et les avantages escomptés"

M. P. N. Haksar (Inde), M. Igor M. Khvorostiany (République socialiste soviétique d'Ukraine), M. Jorge Manfugas (Cuba), M. Abdullah Salah (Jordanie), M. Mohammad Aziz Shukri (République arabe syrienne), M. V. P. Vorobyov (Union des Républiques socialistes soviétiques), M. Wan Guang (Chine);

c) Table ronde III : "La question de Palestine et l'opinion publique asiatique"

M. Mansoor Alam (Pakistan), M. Rahmat Ali (Inde), M. Yilmaz Altug (Turquie), M. Hardi (Indonésie), M. Tran Hoan (Viet Nam), M. K. R. Misra (Inde).

d) Table ronde IV : "L'Organisation des Nations Unies et la question de Palestine"

M. Guennadi I. Oudovenko (République socialiste soviétique d'Ukraine)

36. Les experts membres de ces tables rondes se sont mis d'accord sur les résumés des exposés et débats sur chaque thème. Le séminaire a décidé de faire figurer ces résumés dans le rapport.

Table ronde I : "Le rôle de l'Organisation de libération de la Palestine"

37. Les Palestiniens formaient un peuple ayant un droit absolu à l'autodétermination. Les Palestiniens avaient en outre le droit de tout faire pour obtenir la restitution de leurs droits, d'autant plus que bien des peuples avaient exercé ce droit inaliénable et avaient pu accéder à l'indépendance à l'époque où le

peuple palestinien était exilé de sa patrie et dépouillé de ses ressources et richesses et de tout ce qui constituait sa vie économique et sociale.

38. En mai 1964, l'OLP avait été créée officiellement. Elle allait mobiliser le potentiel du peuple palestinien en vue de la libération de ses terres. Avec la fusion de toutes les forces nationales palestiniennes dans le cadre de l'OLP et l'intensification de la lutte politique armée menée contre l'occupation, une nouvelle dynamique de la libération nationale s'était matérialisée sous la forme d'organisations de masse et de fédérations regroupant tous les segments de la population palestinienne. Des institutions chargées de divers services sociaux et de la production avaient aussi été mises en place et l'OLP avait commencé son évolution de simple expression des aspirations du peuple palestinien à une organisation luttant pour la libération du territoire, incarnation vigoureuse des espoirs et des aspirations de la population.

39. C'était lors du Sommet arabe de 1974 que le monde arabe avait reconnu l'OLP comme seul représentant légitime du peuple palestinien. En 1983, l'OLP avait été reconnue juridiquement par 117 Etats du monde et par de nombreuses organisations internationales et régionales. L'Assemblée générale des Nations Unies avait définitivement entériné son statut juridique international par ses résolutions 3210 (XXIX) et 3237 (XXIX), dans lesquelles elle lui accordait le statut d'observateur à ses sessions. L'OLP avait également été autorisée à assister aux séances du Conseil de sécurité lorsque celui-ci examinait des questions relatives à la situation au Moyen-Orient. L'OLP est membre à part entière de la Ligue des Etats arabes, du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la Conférence islamique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (ONU).

40. Avec la création de l'OLP, le peuple palestinien avait franchi le premier pas vers le recouvrement de son identité nationale et de son unité en décidant ensemble de protéger ses droits. Alors qu'il avait perdu son unité en tant que société, la lutte qu'il menait sous la direction de l'OLP démontrait par les faits qu'il relevait d'une patrie et d'une culture qui lui étaient propres et que cette lutte se poursuivrait sur tous les plans jusqu'à ce que le sentiment d'appartenance acquis dans la résistance se transforme en un véritable lien social et national profond avec la terre de Palestine où s'exerçait la souveraineté nationale palestinienne. Outre le fardeau que lui imposaient le sionisme et les plans ourdis dans la région par les Etats-Unis, l'OLP devait également assumer la charge des problèmes économiques et sociaux auxquels se heurtait le peuple palestinien, en exil ou sous l'occupation.

41. Sur le plan économique, la situation dans les zones sous occupation militaire colonialiste était caractérisée par des éléments qu'on ne retrouvait dans aucun autre territoire occupé au XXe siècle. Les autorités avaient mis en place une politique à plusieurs volets, consistant notamment à terroriser, humilier et opprimer la population par tous les moyens à leur disposition, à forcer les Palestiniens à émigrer et à fragmenter leurs structures sociales, culturelles, économiques et politiques.

42. Plus qu'une expansion pour des raisons de sécurité, l'occupation par Israël des territoires palestiniens et arabes représentait une expansion et une occupation colonialiste visant à asservir un autre peuple, à exploiter ses richesses et à en

faire un marché de consommateurs pour l'économie israélienne. Du fait de la politique économique israélienne, les territoires palestiniens occupés étaient devenus un débouché commode et considérable pour les produits industriels et agricoles israéliens.

43. La survie même de l'économie des territoires palestiniens occupés était menacée par les autorités d'occupation. Toutes les formes de discrimination étaient bonnes pour étouffer l'économie palestinienne et finir par la rendre entièrement tributaire de l'économie israélienne, ce qui ouvrirait la voie à l'annexion définitive de ces territoires.

44. Garder le territoire et préserver la population palestinienne étaient deux des objectifs principaux sur lesquels la révolution palestinienne, représentée par l'OLP, avait fondé son action. L'OLP n'ignorait pas qu'elle ne pouvait le faire qu'en soutenant la détermination de la population palestinienne dans les territoires occupés.

45. L'OLP avait défini certains principes directeurs pour ses efforts de développement économique et social des territoires palestiniens occupés, à savoir :

a) Freiner l'émigration des territoires occupés, qu'elle soit permanente ou temporaire (études ou emploi);

b) Réduire les pressions et incitations ayant pour objet d'amener les travailleurs palestiniens à travailler dans des entreprises israéliennes;

c) Améliorer les qualifications des citoyens, leur donner une conscience patriotique et en même temps la formation professionnelle la plus approfondie, à tous les niveaux, de sorte que la barrière humaine opposée par les Palestiniens à l'occupation soit supérieure qualitativement et non seulement numériquement.

46. Dans son soutien à la détermination nationale, l'OLP avait rencontré divers obstacles, notamment du fait des autorités d'occupation qui avaient délibérément pris diverses mesures pour empêcher la remise des fonds de soutien de toutes origines, sous prétexte qu'ils venaient de l'OLP. Or, en réalité, les autorités cherchaient à faire échouer tout effort de développement dans les territoires occupés et à écraser toute action qui encouragerait le peuple palestinien à persévérer dans sa détermination. Elles espéraient ainsi priver la population des ressources matérielles que nécessitait une telle détermination et donc l'inciter à émigrer.

47. Loin de limiter au secteur des services son action en faveur du développement économique et social du peuple palestinien, l'OLP agissait également sur le secteur de la production. Hors de la patrie occupée, l'OLP avait mené à bien une expérience sans pareille parmi les mouvements de libération nationale. Elle concernait la Society of the Sons of the Palestinian Martyrs (SAMED) (Société des fils des martyrs palestiniens), créée en 1970, qui servait de secteur public et de noyau d'une économie nationale cherchant à atteindre divers objectifs nobles et ambitieux.

48. L'Organisation avait été à la hauteur des tâches complexes découlant de ses obligations envers son peuple, puisqu'elle avait réussi à incorporer le développement économique et social dans toutes ses activités de lutte en vue de rétablir le peuple palestinien dans ses droits nationaux.

Table ronde II : "La conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient (résolution 38/58 C de l'Assemblée générale des Nations Unies), la nécessité de tenir cette conférence, les efforts pour promouvoir le succès de la conférence, les perspectives de succès et les avantages escomptés"

49. Les participants ont fait ressortir que la situation actuelle au Moyen-Orient, qui menace dangereusement la sécurité internationale avait continué à préoccuper de plus en plus la communauté mondiale. La force militaire, sur laquelle on avait misé pour résoudre le conflit, s'était entièrement discréditée. Inévitablement, le temps était passé où un agresseur, comptant sur un avantage militaire temporaire et sur l'appui d'un allié puissant, pouvait terroriser les pays voisins, s'emparer de leurs territoires, priver une nation entière de son droit légitime à vivre dans un Etat jouissant de l'indépendance politique.

50. La nature même du conflit du Moyen-Orient, la corrélation étroite entre les différents aspects du problème du Moyen-Orient et l'enchevêtrement des intérêts de nombre de parties et d'Etats, rendaient impératif l'effort collectif en vue d'un règlement. Ce n'était qu'à la table des conférences que l'on pouvait trouver aux problèmes restant à régler des solutions mutuellement acceptables prenant en compte les droits et les intérêts de toutes les parties. Le meilleur moyen d'arriver à la paix au Moyen-Orient était un règlement global concernant tous les aspects du conflit, y compris la question de Palestine.

51. Il était impératif à l'époque actuelle, dont c'était d'ailleurs une des caractéristiques, d'adopter une nouvelle démarche politique pour examiner et résoudre les grands problèmes fondamentaux, y compris les conflits régionaux. Or, cette démarche, de même qu'une politique extérieure appropriée, devait procéder d'une analyse réaliste de la situation et prendre en compte les forces diverses et les contradictions sous-jacentes à la politique internationale et jouant un grand rôle dans la naissance de situations de conflit.

52. Les efforts persistants déployés par la communauté internationale en vue d'un règlement juste, durable et pacifique au conflit demeuraient infructueux et les épreuves du peuple palestinien continuaient à inquiéter vivement la communauté internationale. La répétition d'incidents violents avait continué à exacerber les tensions et à créer de nouveaux obstacles sur la voie de la paix. De ce fait, et faute d'une solution politique, la plupart des Palestiniens vivaient sous l'occupation ou en exil. Nombre d'entre eux étaient soumis à des conditions de tension, de difficulté et d'insécurité extrêmes.

53. En 1947, l'Assemblée générale des Nations Unies avait adopté sa résolution 181 (II), où était recommandée la création de deux Etats, un Etat arabe et un Etat juif; l'application en avait jusqu'à présent été limitée à la création de l'Etat d'Israël. L'une des tâches premières de la communauté internationale était de garantir les droits du peuple palestinien, y compris le droit de retour, le droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat en Palestine.

54. Il a été énergiquement réaffirmé à cet égard que la question de Palestine était au coeur du conflit arabo-israélien. Un consensus international s'était fait jour au fil des années sur la nécessité d'un règlement global, juste et durable du problème. Ce consensus avait trouvé son expression dans la Déclaration de Genève sur la Palestine, adoptée par la Conférence internationale sur la question de Palestine en 1983, et avait été confirmé dans la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1983, ainsi que dans les résolutions adoptées par la suite où elle demandait la réunion d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

55. On avait vu récemment s'intensifier la campagne internationale en faveur de la réunion d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, moyen pacifique de parvenir à un règlement acceptable du conflit arabo-israélien. Ce dernier avait pris des proportions alarmantes depuis l'occupation par Israël de tous les territoires de la Palestine et d'autres territoires arabes, l'agression de juin 1967, l'invasion du Liban en juin 1982 et le refus d'Israël de se plier à la volonté internationale par une évacuation complète et intégrale.

56. Il ne faisait pas de doute que c'était par la méthode multilatérale, et non pas bilatérale, qu'on pouvait garantir une représentation équitable à la conférence proposée et respecter l'équilibre, l'impartialité et l'équité nécessaires. Comme l'avaient montré les expériences passées, des négociations bilatérales directes ne permettaient pas d'arriver à la paix globale et durable que l'on recherchait. Elles ne feraient qu'entériner la supériorité militaire d'Israël au Moyen-Orient et compromettre tous pourparlers de paix avant même qu'ils commencent. Seule l'approche multilatérale pouvait garantir un dialogue ouvert sur les questions liées au problème du Moyen-Orient, sans porter préjudice à aucune des parties intéressées au conflit.

57. Il a été dit que la méthode normative et juridique offrait deux concepts de base. Une situation donnée pouvait constituer soit un état de guerre soit un état de paix, mais ces deux états, incompatibles, ne pouvaient coexister réellement, que ce soit dans l'espace ou dans le temps. Cette incompatibilité spatiale faisait devoir à l'Organisation des Nations Unies de mobiliser toutes les ressources possibles pour parvenir à la paix et à la sécurité du monde, faute de quoi l'humanité serait inévitablement plongée dans le chaos. Du point de vue temporel, cela signifiait que la paix et la guerre pouvaient se succéder, mais qu'il n'y avait pas d'état moyen. Autrement dit, on ne pouvait faire fond sur les situations "ni paix ni guerre" que l'on constatait dans bien des régions du monde, et il n'était pas possible d'y voir des conditions de vie satisfaisantes ou même acceptables.

58. Il était évident que la méthode qui consistait à rechercher la paix aux conditions d'Israël avait échoué. On voyait désormais des signes de profonde préoccupation en Israël même, où l'opinion publique était de plus en plus favorable à la réunion d'une conférence internationale. Le simple fait que la possibilité de tenir une conférence internationale sur le Moyen-Orient était débattu à la Knesset montrait un clivage dans le pays. Israël, semblait-il, ne pouvait plus se permettre d'ignorer le consensus international qui se manifestait de plus en plus en faveur de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

59. Le Séminaire a noté qu'il y avait une différence entre la notion d'une conférence internationale de paix visant à un règlement général et pacifique, avec la participation de l'OLP, et celle d'une conférence internationale qui ne serait qu'une étape transitoire vers des négociations directes séparées, excluant l'OLP, qui était une des parties principales au conflit, ce qui rendait cette deuxième notion totalement inacceptable.

60. La convocation de la conférence bénéficiait désormais d'un soutien quasi-universel, elle dominait la scène politique contemporaine et était un élément indissolublement lié à tout plan concernant la question palestinienne. Malgré ce statut international privilégié, il n'en restait pas moins que tant que la situation actuelle persisterait, la conférence ne pourrait devenir un projet viable, que si on arrivait à persuader Israël et les Etats-Unis de lui apporter leur participation positive.

61. Le déséquilibre actuel des forces en présence au Moyen-Orient s'était aggravé. La conférence, qui servirait de terrain neutre, pourrait déboucher sur un équilibre et permettre aux parties intéressées au conflit de se départir de leur inflexibilité. On ne pouvait évidemment attendre de la partie lésée, les Palestiniens et les Arabes, qu'elle se soumette à une paix dictée par Israël, et il n'était pas moins vrai que les Israéliens pouvaient ne pas accepter certaines propositions de la partie arabe. Mais il n'était pas interdit d'espérer que les deux parties cèdent à l'Organisation des Nations Unies pour des raisons à la fois morales et politiques. Cette considération seule suffisait à rendre absolument indispensable une réunion internationale pour des négociations de fond, puis la mise en oeuvre d'une paix juste et équitable.

62. Il a été souligné que l'OLP, en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, devrait participer à la conférence. Il était impossible de résoudre le problème palestinien sans la participation de l'OLP. Il y aurait lieu d'envisager également la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et des autres pays qui avaient pris une part active aux efforts déployés pour trouver un règlement pacifique au conflit. Il faudrait que la conférence soit réunie sans aucun préalable. Il a été convenu que seule l'Organisation des Nations Unies, et en particulier le Conseil de sécurité, qui avait été invité à faciliter l'organisation de la conférence, pouvaient offrir un cadre juridique et politique acceptable à la communauté internationale, où des négociations pourraient se dérouler dans le plein respect des principes internationalement reconnus. Seule une conférence internationale de paix organisée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies permettrait de dépasser les intérêts stratégiques étroits et les préoccupations nationales des divers Etats; les accords conclus à l'issue d'une telle conférence bénéficieraient aussi d'une légitimité universelle, et pourraient être mis en oeuvre et appliqués d'une manière acceptable pour toutes les parties.

63. La tenue de la conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient traduirait la volonté politique de la communauté internationale. La convocation de la conférence a été soutenue dès le début par l'OLP, le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique, les pays socialistes et d'autres protagonistes de la vie internationale. Plus récemment, les Etats membres de la Communauté économique européenne, ainsi que les pays nordiques, se sont

déclarés favorables à la réunion de la conférence. Lors d'une session récente, le Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie avait également manifesté son appui à la réunion de la conférence.

64. Les participants au Séminaire ont fait valoir la nécessité urgente de nouveaux efforts concrets et constructifs de tous les gouvernements pour que la conférence soit convoquée sans plus de retard et se sont dits favorables à la constitution, dans le cadre du Conseil de sécurité, et avec la participation des membres permanents du Conseil, d'un comité préparatoire chargé de prendre les mesures voulues pour sa convocation.

65. A cet égard, le Séminaire a pris note du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (A/42/277-S/18849) concernant les consultations qu'il a tenues, comme l'avait demandé l'Assemblée générale, avec les membres du Conseil de sécurité et les représentants des parties directement intéressées, à propos de la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient. Les participants au Séminaire ont approuvé les observations du Secrétaire général et loué sa détermination à redoubler d'efforts pour lancer un processus qui aboutisse à une paix juste et durable au Moyen-Orient.

66. C'était en grande partie de l'unité et de la coordination des Etats arabes, parties au conflit, que dépendaient la possibilité de convoquer la conférence et le succès de ses travaux. L'OLP, a-t-on souligné, s'était révélée être une force réelle avec laquelle il fallait compter. Elle a pu résoudre nombre de problèmes d'organisation et a mis au point son programme politique, comme en témoignaient les résultats de la dix-huitième session du Conseil national palestinien. Les documents adoptés à Alger insistaient sur l'importance de l'unité au niveau national dans les rangs des Palestiniens, et appuyaient la tenue d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient.

67. Les participants au Séminaire ont apprécié la participation de plus en plus active des ONG à la poursuite des objectifs de l'Organisation des Nations Unies touchant la question de Palestine. Chaque année, lors de la réunion internationale des ONG sur la question de Palestine, tenue sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, les ONG ont exprimé maintes fois leur appui à la réunion de la conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, comme il est dit dans la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale, et se sont dites prêtes à oeuvrer à la réalisation de cet objectif.

68. Il a été proposé de constituer avec l'appui institutionnel des ONG et d'autres entités analogues, des comités pour la conférence de la paix aux échelons local et national, notamment là où l'idée avait été rejetée ou accueillie avec hostilité. Ces comités pourraient s'efforcer de mobiliser l'opinion publique en faveur de la conférence. Des campagnes de ce type auraient pour but d'influencer les gouvernements par les moyens qui s'offraient et de les persuader d'adopter une attitude favorable à l'égard de la conférence, ainsi qu'à l'égard de la solution à la question palestinienne.

Table ronde III : "La question de Palestine et l'opinion publique asiatique"

69. La question de Palestine et le conflit israélo-arabe demeuraient, pour l'opinion publique internationale, l'un des problèmes majeurs qui se posent à l'humanité. Si cette question préoccupait vivement la communauté internationale, c'était en raison de l'utilisation qui était faite de la force et des armes pour déposséder tout un peuple de sa terre, des guerres qu'elle avait entraînées dans la région, de la menace qu'elle représentait pour la paix mondiale et de l'instabilité qu'elle perpétuait dans une zone particulièrement névralgique.
70. Les participants se sont accordés à penser que, d'une manière générale, l'influence de l'opinion publique se faisait de plus en plus sentir sur l'élaboration des politiques nationales concernant les questions internationales et régionales et, en particulier, la paix et la sécurité internationales. Il importait donc de la mobiliser afin de mieux faire entendre la voix de la raison, de la justice et de l'objectivité dans les affaires internationales et contribuer ainsi à renforcer la sécurité mondiale pour le bien de l'humanité.
71. Pour ce qui était de la question de Palestine, les participants ont conclu que l'opinion publique pouvait contribuer de façon fondamentale à ramener la paix au Moyen-Orient par un règlement d'ensemble juste et durable du conflit israélo-arabe et de la question de Palestine, qui en constituait le coeur. Il importait donc de faire mieux connaître et comprendre la question de Palestine dans toute sa complexité.
72. Les participants ont admis que, quel que soit le thème choisi, il n'était guère facile de former une opinion publique avertie : c'était un processus qui n'allait pas de soi. Or, la formation de l'opinion publique était un domaine prioritaire pour les groupes et les personnes qui s'intéressaient de très près aux questions du Moyen-Orient, pour ceux qui se préoccupaient particulièrement l'avenir du peuple palestinien, pour ceux qui luttaient pour que ce dernier puisse dans un proche avenir exercer son droit à disposer de lui-même et à créer un Etat sur son propre sol.
73. Les réseaux internationaux d'information, où prédominaient, d'une manière générale, les médias occidentaux, jouaient un rôle important dans la formation de l'opinion publique. Or, ces médias mettaient surtout l'accent sur les divisions parmi les Palestiniens, les conflits internes et le "terrorisme arabe", en laissant quelque peu de côté ce qui avait trait aux événements survenus dans les territoires arabes occupés, à l'oppression quotidienne, à la vie de tous les jours sous l'occupation et aux effets de la politique de colonisation. En Asie comme ailleurs, un exposé plus précis de la question de Palestine favoriserait des attitudes constructives au niveau de l'opinion publique et renforcerait le soutien à la lutte légitime du peuple palestinien.
74. Les participants ont souligné en particulier la nécessité de disposer d'informations plus objectives sur les activités menées en vue de convoquer, en application des résolutions de l'ONU, la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient afin que l'opinion publique asiatique contribue de tout son poids au lancement d'un processus permettant de régler le conflit israélo-arabe.

75. Des communications ont été présentées sur le rôle favorable de l'opinion publique en Inde, en Indonésie, au Pakistan, en Turquie et au Viet Nam. En raison de la diversité des situations sur les plans culturel, socio-économique et politique dans la région, il était certes difficile de parler de l'opinion publique asiatique en général; on a cependant rappelé que le sort du peuple palestinien était l'une des questions qui provoquaient un fort mouvement de sympathie auprès des peuples et gouvernements d'Asie, notamment parmi les membres du Mouvement des pays non alignés. Les pays asiatiques, qui avaient eux-mêmes connu la domination, l'oppression et l'exploitation coloniales, avaient, dès leur accession à l'indépendance, exprimé leur soutien à la lutte du peuple palestinien.

76. Les participants ont signalé que l'appui des nations asiatiques et africaines à la lutte du peuple palestinien et leur sympathie pour cette cause avaient été expressément soulignés dans le Communiqué final de la Conférence afro-asiatique de Bandung en 1955, dans les termes ci-après :

"Considérant la tension existant au Moyen-Orient, tension qui est causée par la situation en Palestine, et considérant le danger que cette tension constitue pour la paix mondiale, la Conférence afro-asiatique déclare appuyer les droits du peuple arabe de Palestine et demande l'application des résolutions des Nations Unies sur la Palestine et la réalisation d'une solution pacifique du problème palestinien."

Ce soutien à la cause palestinienne se fondait sur les principes fondamentaux et universels de paix, liberté, indépendance, justice et jouissance des droits de l'homme proclamés par la Conférence de Bandung.

77. Il a été rappelé que les pays asiatiques accueillaient favorablement l'idée de la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. L'opinion publique asiatique devait donc se saisir de ce fait pour contribuer à éliminer les derniers obstacles à la convocation de cette conférence et faire mieux ressortir le besoin pressant de favoriser l'établissement de négociations permettant de rétablir la paix au Moyen-Orient.

78. Les participants ont également insisté sur la nécessité de porter dorénavant une attention particulière à ceux qui n'accordaient pas un soutien adéquat à la juste cause du peuple palestinien, afin de remédier à la déformation des faits et aux conceptions erronées concernant la question palestinienne et ses causes profondes. Il était tout à fait anormal que, dans le monde d'aujourd'hui, le peuple palestinien se voie refuser l'exercice de son droit national inaliénable à l'autodétermination, droit dont jouissaient les autres peuples.

79. Les participants au séminaire ont rappelé que l'année 1987 marquait le soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration Balfour, le quarantième anniversaire de l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution 181 (II), le vingtième anniversaire de la guerre de 1967, qui avait donné lieu à l'occupation de Gaza, de la Rive occidentale et du secteur oriental de Jérusalem et, enfin, le cinquième anniversaire des massacres de Sabra et de Chatila. Tout cela pourrait être mis à profit par les médias, les ONG et le public en général pour amener les gouvernements concernés à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à la paix.

80. Il importait que les médias soient plus sensibles à la question palestinienne et présentent des informations plus objectives sur les événements du Moyen-Orient, et en particulier sur le sort des Palestiniens. Des entités telles que les associations pour les Nations Unies, les universités et établissements d'enseignement supérieur, les instituts de recherche, les églises et autres institutions religieuses, ainsi que les ONG nationales et internationales, avaient un rôle fondamental à jouer dans la formation de l'opinion publique. Il faudrait donc les encourager à traiter plus souvent et de façon plus objective de la question de Palestine.

81. L'Asie avait grandement besoin que l'ONU continue d'organiser des séminaires et colloques sur ce sujet, ce qui permettrait notamment de sensibiliser les ONG à la cause palestinienne. Il fallait également attacher une attention particulière à la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, fixée par l'Assemblée générale, dans sa résolution 34/65 D, au 29 novembre, et saisir cette occasion pour faire mieux connaître tous les aspects de la question de Palestine.

82. Il importait de tout mettre en oeuvre pour assurer une diffusion généralisée de l'information, indispensable si l'on voulait parvenir à un règlement juste du problème de Palestine fondé sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien en Palestine même. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la Division des droits des Palestiniens avaient un rôle fondamental à jouer à cet égard. En outre, le Département de l'information de l'ONU avait été prié de n'épargner aucun effort pour veiller à ce que des informations exactes sur la question de Palestine soient diffusées le plus largement possible.

Table ronde IV : "L'Organisation des Nations Unies et la question de Palestine"

83. L'évolution de la question de Palestine était liée à celle de l'Organisation des Nations Unies. En effet, les questions soulevées par la tragédie du peuple palestinien reposait sur les principes mêmes qui avaient présidé à la création de l'Organisation : respect de la dignité des peuples et de la souveraineté des Etats et maintien de relations pacifiques et de liens de coopération entre les nations et les peuples.

84. Le 29 novembre 1947, par sa résolution 181 (II), l'Assemblée générale avait décidé que deux Etats seraient créés, l'un arabe et l'autre juif. La ville de Jérusalem devait constituer un corpus separatum sous un régime international spécial et l'unité économique et les droits fondamentaux devaient être préservés. A la suite de la création d'Israël et du fait des événements qui s'étaient déroulés au fil des ans, l'ONU, de plus en plus préoccupée par ce problème, s'y était intéressée de plus près.

85. La guerre israélo-arabe de 1967 avait marqué un tournant dans la lutte du peuple palestinien pour l'exercice de ses droits. Israël avait alors occupé la bande de Gaza, la Rive occidentale, y compris le secteur oriental de Jérusalem, les hauteurs du Golan et le Sinaï. On avait alors assisté au deuxième exode de la population arabe et des milliers de Palestiniens avaient dû, certains pour la

deuxième fois, abandonner leurs foyers. Le Conseil de sécurité de l'ONU était parvenu à obtenir un cessez-le-feu et avait, par sa résolution 242 (1967) souligné l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre et la nécessité d'oeuvrer pour une paix juste et durable au Moyen-Orient.

86. A partir de 1969, l'Assemblée générale avait reconnu que le problème des réfugiés arabes palestiniens venait du fait qu'ils avaient été empêchés de jouir de leurs droits inaliénables et que le respect total des droits inaliénables du peuple palestinien était un élément indispensable de l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. En 1974, l'Assemblée avait défini ces droits comme étant le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationales et le retour dans les foyers.

87. Le 10 novembre 1975, l'Assemblée générale avait créé le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, dont elle avait, à partir de 1976, approuvé à plusieurs reprises les recommandations. Le Comité avait en particulier mis au point un programme permettant au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables. Or, les Etats-Unis, en leur qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, avaient empêché le Conseil de donner suite à ces recommandations.

88. La Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève du 19 août au 7 septembre 1983, avait adopté la Déclaration de Genève sur la Palestine et approuvé le Programme d'action pour la réalisation des droits des Palestiniens. Dans cette déclaration, elle avait lancé un appel pour la convocation, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, à laquelle participeraient, sur un pied d'égalité, toutes les parties au conflit israélo-arabe, y compris l'OLP, ainsi que les Etats-Unis, l'Union soviétique et les autres pays concernés.

89. A sa trente-huitième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 38/58 C, avait fait sienne la Déclaration de Genève sur la Palestine et l'idée de convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient conformément à des principes directeurs réalistes et acceptables. A ses trente-neuvième, quarantième et quarante et unième sessions, l'Assemblée générale avait réaffirmé qu'elle faisait sienne l'idée de convoquer la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et réaffirmé sa conviction que la convocation de la conférence constituerait une contribution importante de l'Organisation à la recherche d'une solution d'ensemble juste et durable du conflit arabo-israélien grâce aux efforts collectifs de toutes les parties concernées.

90. L'adoption de la résolution 41/43 D de l'Assemblée générale avait aussi grandement contribué à renforcer l'idée de convoquer une telle conférence. Dans cette résolution, l'Assemblée faisait sienne l'idée de constituer, dans le cadre du Conseil de sécurité, avec la participation des membres permanents du Conseil, un comité préparatoire chargé de prendre des mesures nécessaires pour la convocation de la conférence. Cette proposition avait recueilli le ferme soutien de la communauté internationale, qui jugeait qu'elle constituait une mesure d'ordre pratique propre à faciliter les préparatifs de la Conférence.

91. L'ONU avait mené diverses activités en ce qui concernait la question de Palestine : poursuite des opérations de maintien de la paix au Moyen-Orient, activités et initiatives du Secrétaire général, travaux de divers organes tels que le Conseil économique et social, la Commission des droits de l'homme, le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Les droits du peuple palestinien sur la Palestine avaient été à plusieurs reprises et sans équivoque reconnus dans des résolutions adoptées par la Commission des droits de l'homme et la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Ils avaient également été au coeur des travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes.

92. L'ONU avait également lancé des activités dans le domaine de l'assistance économique et sociale au peuple palestinien. Les résolutions sur cette question soulignaient que les divers organes de l'ONU devaient redoubler d'efforts pour promouvoir le développement économique et social dans les territoires occupés et identifier les domaines de développement prioritaires. Le Conseil économique et social s'était penché, périodiquement, lors de ses sessions, sur les conditions de vie du peuple palestinien, sur la question de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles dans les territoires occupés et sur l'assistance au peuple palestinien. A ce dernier titre, il avait demandé que soit mis au point un programme coordonné d'assistance.

93. Les participants au Séminaire se sont félicités des activités du Comité qui, au cours de la décennie écoulée depuis sa création, avaient grandement oeuvré à favoriser une meilleure prise de conscience, à l'échelle internationale, de tout ce qui touchait à la question de Palestine. De plus, les efforts du Comité en faveur de la convocation d'une conférence internationale de la paix, dont il avait fait l'un de ses principaux objectifs, méritaient un appui sans réserve.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

94. Les participants au Séminaire se sont déclarés vivement préoccupés par la situation dangereuse qui existe au Moyen-Orient, car elle constitue une menace pour la stabilité de la région et pour la paix et la sécurité internationales en général. A l'ère nucléaire, il était indispensable de restructurer les relations internationales de façon que l'affrontement fasse place à la coopération et que les situations conflictuelles soient réglées par des moyens politiques pacifiques et non par des moyens militaires. Ils ont affirmé la nécessité d'un règlement d'ensemble, juste et durable du conflit du Moyen-Orient, dont la question de Palestine est l'élément central. Le plein exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, y compris le droit de retour, le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure et le droit de créer son propre Etat indépendant en Palestine, ainsi que le retrait total des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, demeuraient la base sur laquelle devait reposer une solution du problème palestinien.

95. La situation relative aux droits inaliénables du peuple palestinien continuait de se détériorer. Malgré les efforts énergiques qui avaient été faits pour trouver une solution à ce problème, les agissements d'Israël dans les territoires occupés

continuaient de compliquer davantage encore la situation dans la région. Israël poursuivait sa politique consistant à maintenir et à multiplier illégalement les colonies juives ainsi qu'à confisquer des terres appartenant aux Arabes dans les territoires palestiniens occupés. Cette politique "de la poigne de fer" était encore accentuée par des mesures visant à empêcher totalement le peuple palestinien de s'exprimer sur les plans politique, culturel, social ou économique. Qui plus est, Israël continuait de renforcer son contrôle sur pratiquement tous les aspects de la vie, dans le but d'entraver le développement autonome des territoires occupés en en faisant une entité dépendante, en vue de leur absorption et de leur annexion finales. Ces politiques allaient directement à l'encontre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et du droit international et ne faisaient qu'exacerber les tensions dans la région, ce qui entravait la recherche d'une solution pacifique à la question de Palestine.

96. Les participants au Séminaire, conscients des facteurs qui encouragent Israël à poursuivre sa politique, ont noté avec une vive préoccupation les relations entre Israël et le régime raciste d'Afrique du Sud, particulièrement dans les domaines économique, militaire et nucléaire. Ils ont demandé au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à la Division des droits des Palestiniens de garder à l'étude l'évolution de ces relations et de faire rapport à ce sujet. Ils ont aussi exigé qu'Israël renonce à cette collaboration et y mette fin et se conforme strictement aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

97. Le Séminaire s'est déclaré vivement préoccupé par la politique économique et sociale de la puissance occupante, Israël, à l'égard du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés. Il a noté que la politique suivie par Israël - confiscation des terres et accaparement des ressources en eau - privait les Palestiniens de leur principal moyen d'existence, voire de survie, qu'est l'agriculture. Le Séminaire a noté en outre que l'utilisation croissante par les employeurs israéliens d'une main-d'oeuvre arabe bon marché était synonyme d'exploitation et de discrimination. A ce propos, le Séminaire s'est félicité des efforts déployés par l'Organisation de libération de la Palestine dans le domaine du développement social et économique du peuple palestinien. Il a lancé un appel à l'Organisation des Nations Unies, à ses organes et aux institutions qui lui sont reliées pour qu'ils prêtent et coordonnent toutes formes d'assistance économique et sociale au peuple palestinien, en consultation et en collaboration avec l'Organisation de libération de la Palestine.

98. Le Séminaire a rappelé que l'année 1987 marquait l'anniversaire d'un certain nombre d'événements importants dans l'histoire de la lutte du peuple palestinien pour l'exercice de ses droits légitimes et inaliénables : soixante-dixième anniversaire de la Déclaration Balfour, quarantième anniversaire de l'adoption de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, vingtième anniversaire de la guerre de 1967 et cinquième anniversaire de l'invasion et de l'occupation du territoire libanais par Israël et du massacre de Sabra et Chatila. Il a souligné qu'il était urgent de régler le conflit du Moyen-Orient et son élément central, la question de Palestine. Les Etats qui n'étaient pas favorables à ce que le peuple palestinien recouvre et exerce ses droits inaliénables, en particulier son droit de disposer de lui-même et de créer son propre Etat en Palestine, ont été exhortés à reconsidérer leur position afin qu'une solution puisse être trouvée à ce problème.

99. Les participants au Séminaire ont conclu à l'unanimité que le meilleur moyen d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient était de réunir une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties au conflit arabo-israélien, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, ainsi que des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et des autres Etats intéressés, conformément aux directives énoncées par l'Assemblée générale dans sa résolution 38/58 C. Le Séminaire a appuyé la constitution dans le cadre du Conseil de sécurité, avec la participation des membres permanents de celui-ci, conformément à la résolution 31/43 D de l'Assemblée générale, d'un comité préparatoire chargé de prendre des mesures pratiques pour la convocation de la conférence.

100. Il a en outre rappelé le soutien ferme et inébranlable de l'Organisation de libération de la Palestine, des Etats arabes, du Mouvement des pays non alignés, de la Communauté européenne et d'autres groupes de pays à la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient qui était envisagée. Le Séminaire était convaincu que des accords partiels conclus au coup par coup laisseraient de côté l'essentiel du problème arabo-israélien et n'étaient pas de nature à favoriser une solution pacifique d'ensemble. Il était d'avis que le Comité pour l'exercice du droit inaliénable du peuple palestinien devait jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de promouvoir l'idée de la convocation d'une telle conférence et a encouragé le Comité à poursuivre les efforts qu'il déployait dans ce sens.

101. Le Séminaire a hautement apprécié les efforts entrepris par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue de convoquer la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. A cet égard, il a pris note du rapport du Secrétaire général (A/42/277-S/18849) en date du 7 mai 1987 et s'est déclaré favorable à ce que le Secrétaire général continue d'intensifier ses contacts avec les parties intéressées et poursuive ses consultations avec les membres du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, le Séminaire a engagé les Gouvernements israélien et américain à reconsidérer leur attitude négative à l'égard de la convocation de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

102. Le Séminaire a demandé aux membres du Conseil de sécurité, et en particulier à ses membres permanents, d'assumer leurs responsabilités en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales en faisant tout leur possible pour permettre la convocation sans plus tarder d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

103. Le Séminaire a estimé que les résultats de la dix-huitième session du Conseil national palestinien, tenue en avril 1987 à Alger, constituaient une contribution importante sur la voie d'une juste solution de la question de Palestine qui permette de mettre fin à la tragédie du peuple palestinien. Il s'est félicité en particulier du soutien absolu de l'Organisation de libération de la Palestine à la convocation de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et à la constitution dans le cadre du Conseil de sécurité d'un comité préparatoire auquel participeraient les membres permanents du Conseil.

104. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien avait un rôle important à jouer pour ce qui est de promouvoir la convocation de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Dans ce contexte, le Séminaire a recommandé que toutes les parties intéressées intensifient leurs efforts aux niveaux politique et diplomatique en vue de parvenir à un règlement d'ensemble, juste et durable du conflit du Moyen-Orient.

105. Le Séminaire est convenu qu'une action vigoureuse devait être engagée pour mobiliser l'opinion publique en Asie et dans d'autres régions du monde, par le biais en particulier des médias et des organisations non gouvernementales. Il a proposé que les centres d'information des Nations Unies dans diverses villes d'Asie établissent des liens plus étroits avec les universités, les établissements d'enseignement et les organisations non gouvernementales. Il a exhorté les dirigeants des grandes puissances et les parties au conflit à faire preuve de la volonté politique nécessaire et à jouer un rôle actif et constructif dans les efforts visant à instaurer une paix durable au Moyen-Orient, en particulier dans le règlement du problème palestinien.

106. A cet égard, l'Organisation des Nations Unies devrait redoubler d'efforts pour diffuser, non seulement dans ses langues officielles mais aussi dans d'autres langues, des informations factuelles et à jour sur la question de Palestine et, en particulier, ses résolutions relatives à la convocation de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et à la constitution du comité préparatoire susmentionné.

107. Il importait que les médias jouent un rôle plus efficace en diffusant des informations équilibrées sur le Moyen-Orient et, en particulier, sur le sort que connaissent les Palestiniens, peuple dépossédé en butte à des harcèlements incessants, dans les territoires occupés aussi bien qu'en dehors de ces territoires. Le Séminaire a souligné que les organisations intergouvernementales et des institutions comme les universités, les collèges, les instituts de recherche, les églises et autres établissements religieux, ainsi que les organisations non gouvernementales nationales et internationales, avaient un rôle crucial à jouer dans la formation de l'opinion publique, surtout aux Etats-Unis et en Israël. Elles devraient être priées instamment de diffuser des informations plus nombreuses et équilibrées sur la question de Palestine. Le Comité a estimé qu'il convenait de créer des comités nationaux pour promouvoir la convocation de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

108. Aucun effort ne devait être épargné pour assurer une plus large diffusion d'informations, facteur essentiel pour parvenir à une solution juste du problème palestinien sur la base de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables en Palestine. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la Division pour les droits des Palestiniens du Secrétariat de l'ONU avaient un rôle important à jouer à cet égard. En outre, le Département de l'information, agissant en coopération avec la Division des droits des Palestiniens, devrait mettre tout en oeuvre pour assurer la diffusion la plus large possible d'informations exactes sur la question de Palestine.

Annexe I

MESSAGE ADRESSE AU PRESIDENT DU COMITE EXECUTIF DE L'ORGANISATION
DE LIBERATION DE LA PALESTINE PAR LES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE

Le seizième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine, réuni à New Delhi du 8 au 12 juin 1987, tient à vous remercier sincèrement pour les aimables paroles que vous lui avez adressées à sa séance d'ouverture. Si nous nous sommes rassemblés ici, dans la capitale d'un pays, l'Inde, dont le peuple et le Gouvernement n'ont pas cessé d'appuyer la cause palestinienne, c'est pour étudier ensemble les moyens de hâter la tenue d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient en application de la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale des Nations Unies, et ce dans le but d'apporter une solution juste, globale et durable au conflit du Moyen-Orient, et à la question de Palestine qui est au coeur même de ce conflit. Le Séminaire a aussi étudié quels étaient les meilleurs moyens de mobiliser l'opinion publique asiatique et de l'amener à exiger que le peuple palestinien puisse exercer ses droits inaliénables, y compris le droit au retour, à l'autodétermination et à la création de son propre Etat en Palestine. Les participants ont considéré que la dix-huitième session du Conseil national de Palestine avait apporté une contribution importante à un règlement juste de la question de Palestine et se sont réjouis de l'appui sans équivoque que l'OLP a apporté à la réunion d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et à la création d'un comité préparatoire au sein du Conseil de sécurité, avec la participation des membres permanents.

Le peuple palestinien sous la direction de l'OLP, son représentant légitime, et vous-même, pouvez compter sur notre soutien et notre solidarité.

Annexe II

MESSAGE ADRESSE A M. JAVIER PEREZ DE CUELLAR, SECRETAIRE GENERAL
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, PAR LES PARTICIPANTS AU
SEMINAIRE

Le sixième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine, réuni du 8 au 12 juin 1987 à New Delhi, tient à vous remercier sincèrement pour les aimables paroles que votre représentant, M. N. G. Rathore, Chef de la Division des droits des Palestiniens, lui a transmises. Les participants au Séminaire n'ignorent pas que l'ONU a un rôle essentiel à jouer dans la mise en branle du processus de négociation qui débouchera sur un règlement juste, global et durable du conflit du Moyen-Orient et de la question de Palestine qui est au coeur même de ce conflit; aussi sont-ils unanimes à soutenir les efforts que vous vous proposez de déployer pour renforcer vos contacts avec les parties au conflit et vos consultations avec les membres du Conseil de sécurité en vue de combler le fossé qui sépare les parties, réunir une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et mettre sur pied un comité préparatoire en application des résolutions de l'Assemblée générale. Le Séminaire propose que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la Division des droits des Palestiniens intensifient leurs efforts pour accélérer la réunion de la conférence. Il s'accorde également à penser que le Comité et la Division, en organisant notamment des séminaires, des tables rondes et des réunions d'ONG, devraient poursuivre et renforcer leurs activités pour mobiliser l'opinion publique internationale en faveur de la juste cause du peuple palestinien et d'un règlement juste et pacifique de cette question.

Annexe III

MESSAGE ADRESSE AU PRESIDENT DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES,
S. E. M. ROBERT MUGABE, PAR LES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE

Le seizième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine, réuni à New Delhi du 8 au 12 juin 1987, tient à vous remercier sincèrement pour les aimables paroles que vous lui avez adressées à sa séance d'ouverture. Nous sommes rassemblés ici dans la capitale de l'Inde, l'un des pères fondateurs du Mouvement des pays non alignés, pour rechercher les moyens les mieux à même de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables. Le Séminaire n'ignore pas que le Mouvement des pays non alignés a apporté une contribution précieuse à la paix au Moyen-Orient et au règlement de la question de Palestine, ainsi qu'il ressort des documents de son huitième Sommet de Harare et des travaux du Comité des Neuf sur la Palestine. Les participants au Séminaire sont convenus qu'il fallait faire des efforts vigoureux pour réunir la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et créer un comité préparatoire en application des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies que le Mouvement des pays non alignés a appuyées. Le Séminaire tient à vous féliciter pour l'appui que votre mouvement n'a cessé d'apporter à la juste lutte du peuple palestinien sous la direction de l'OLP, son représentant légitime.

Annexe IV

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les participants au seizième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine réunis du 8 au 12 juin 1987 à New Delhi tiennent à remercier sincèrement le peuple et le Gouvernement indiens pour leur accueil et pour les dispositions excellentes qu'ils ont prises et qui ont grandement contribué au succès du Séminaire. Ils leur expriment aussi leur sincère reconnaissance pour leur hospitalité généreuse. Les participants au Séminaire souhaitent en particulier faire part de leur gratitude à S. E. M. K. Natwar Singh, Ministre d'Etat des affaires étrangères de l'Inde, pour la part personnelle qu'il a prise à l'organisation du Séminaire et pour ses précieux conseils. Ils tiennent également à remercier S. E. M. A. S. Gonsalves, Secrétaire au Ministère des affaires étrangères de l'Inde pour sa contribution à l'organisation du Séminaire. Les participants au Séminaire remercient la population et le Gouvernement de l'Inde, le grand pays du Mahatma Gandhi et l'un des pères fondateurs du Mouvement des pays non alignés, pour leur appui indéfectible à la juste cause du peuple palestinien, qui lutte, sous la direction de l'OLP, son représentant légitime, pour pouvoir exercer ses droits nationaux inaliénables en Palestine.

Annexe V

LISTE DES PARTICIPANTS ET OBSERVATEURS

Délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien

M. Oscar ORAMAS-OLIVA	Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies, Vice-Président du Comité
M. Guennadi I. OUDOVENKO	Représentant permanent de la RSS d'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies
M. David D. KARRAN	Représentant permanent adjoint du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies
M. Saviour F. BORG	Représentant permanent par intérim de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies
M. Pramathesh RATH	Conseiller, Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies
M. Zehdi L. TERZI	Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Participants aux débats lors du Séminaire

Mansoor ALAM (Pakistan)
Yilmaz ALTUG (Turquie)
P. N. HAKSAR (Inde)
HARDI (Indonésie)
Tran HOAN (Viet Nam)
Igor M. KHVOROSTIANY (République socialiste soviétique d'Ukraine)
Jorge MANFUGAS (Cuba)
K. P. MISRA (Inde)
M. Guennadi I. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine)
Mohammad RAHMET-ALI (Inde)
M. Abdullah SALAH (Jordanie)
Mohammad Aziz SHUKRI (République arabe syrienne)
V. P. VOROBYOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)
WAN Guang (Chine)

Participants aux débats lors du Colloque

Roman T. AKHRAMOVICH (Union des Républiques socialistes soviétiques)
Donald BETZ (Etats-Unis)
David. D. KARRAN (Guyana)
Erqun OZBUDUN (Turquie)
Amnon ZICHRONI (Israël)

Représentant du Secrétaire général de l'ONU

M. N. G. RATHORE

Chef de la Division des droits des Palestiniens

Etats Membres

Afghanistan	M. Zianddin Nazzery Conseiller Ambassade de New Delhi
Algérie	M. Ahmed Bouchentouf Premier Secrétaire Ambassade de New Delhi
Arabie saoudite	M. Abdul Munen Abdul Hadi Moh'd Al-Magrabi Ambassade de New Delhi
Autriche	S. Exc. M. Erich M. Schmid Ambassadeur en Inde
Bhoutan	M. Narayan Katel Troisième Secrétaire, ambassade de New Delhi
Brésil	M. Joao Navajas Zicardi Premier Secrétaire Ambassade de New Delhi
Bulgarie	M. Doko Dokov Premier Secrétaire Ambassade de New Delhi
Chine	M. Ui Douyping Lei Deuxième Secrétaire, ambassade de New Delhi M. Chagchuan Bian Attaché de presse, ambassade de New Delhi
Cuba	M. Juma Aldama Chargé d'affaires, ambassade de New Delhi
Egypte	S. Exc. M. Mohamed El Zoaby Ambassadeur en Inde M. Mohamed Ismail Conseiller, ambassade de New Delhi M. Ahmed Fathalla Premier Secrétaire, ambassade de New Delhi
Emirats arabes unis	M. Khamis Mohamed Al-Akla Premier Secrétaire, ambassade de New Delhi

/...

Etats-Unis d'Amérique
Mme Angela Henrikson
Deuxième Secrétaire, ambassade de New Delhi

M. Thaddeus W. Troy
Deuxième Secrétaire, ambassade de New Delhi

Guyana
S. E. M. Shiv Naraine
Haut Commissaire en Inde

Hongrie
M. György Ujlaki
Conseiller, Chargé d'affaires par intérim

Inde
M. A. S. Consalves
Secrétaire, Ministère des affaires étrangères

M. Prakash Shah
Secrétaire, Ministère des affaires étrangères

Mme Kamlesh Kumar
Secrétaire, Ministère des affaires étrangères

M. Saurabh Kumar
Directeur, Ministère des affaires étrangères

M. Ranjit Rai
Sous-Secrétaire
Ministère des affaires étrangères

Indonésie
S. E. M. Tamtomo
Ambassadeur en Inde

M. S. W. Artanto
Attaché, ambassade de New Dehli

M. R. L. Nagi
Section de la presse, ambassade de New Dehli

M. Fanis Ismail
Section de la presse, ambassade de New Dehli

M. Kunal Itfsar
Section de la presse, ambassade de New Dehli

Iran (République islamique d')
M. Sadegh Touri
Troisième Secrétaire, ambassade de New Dehli

Iraq
M. Asaad al-Ghouthani
Conseiller aux affaires palestiniennes auprès
du Vice-Premier Ministre et Ministre des
affaires étrangères iraquien

Iraq (<u>suite</u>)	S. E. M. Abdul Wadood Shekhly Ambassadeur en Inde
	M. Mohammed Jassim Conseiller, ambassade de New Dehli
	M. Al-Hamdan Ambassade de New Delhi
Jamahiriya arabe libyenne	M. Mohamed Ali Erfeda Ambassadeur de New Delhi
Jordanie	S. E. M. Jamal Khutat Ambassadeur en Inde
	M. Kamal Momani Deuxième Secrétaire, ambassade de New Delhi
Koweït	M. Miteb Al-Rumaih Premier Secrétaire, ambassade de New Delhi
Malaisie	M. Kamarulzaman Deuxième Secrétaire, ambassade de New Delhi
Mexique	M. Vincente Cueto Conseiller, ambassade de New Delhi
Mongolie	M. Luvsandjan Sambu Chargé d'affaires, ambassade de New Delhi
	M. G. Lhagvadorj Attaché, ambassade de New Delhi
Nicaragua	M. Henry José Lopez Mendoza Chargé d'affaires, ambassade de New Delhi
Pérou	S. E. M. Fernando Guillen Ambassadeur en Inde
République arabe syrienne	S. E. M. Mohammad Khodor Ambassadeur en Inde
	M. Ahmad Samir Dabbas Premier Secrétaire, ambassade de New Delhi
	M. M. Said Bounni Deuxième Secrétaire, ambassade de New Delhi
	M. Haitham Saad Attaché de presse, ambassade de New Delhi

République démocratique allemande	S. E. M. Bernd Biederman Ambassadeur en Inde
	M. Peter Werchan Troisième Secrétaire, ambassade de New Delhi
République socialiste soviétique d'Ukraine	M. Vladimir Ogryzko Deuxième Secrétaire, Ministère des affaires étrangères, Kiev
Somalie	M. Abdr Ali Chargé d'affaires, ambassade de New Delhi
Thaïlande	M. Nobphorn Janekarnkit Conseiller, ambassade de New Delhi
Union des Républiques socialistes soviétiques	S. E. M. Michael Isinaliev Ministre des affaires étrangères de la République socialiste soviétique du Kazakhstan
	M. Yuri V. Fedotov Conseiller, ambassade de New Delhi
	M. Nikolai Diakonov Ministère des affaires étrangères, Moscou
	M. Andrey Zykov Attaché, ambassade de New Delhi
	M. Alexei N. Pozin Département de l'information Ambassade de New Delhi
	M. Rahul Kumar Sharma Département de l'information Ambassade de New Delhi
Viet Nam	M. Nguyen Dac Mho Ambassade de New Delhi
Yémen	M. Ali Ali-Soso Deuxième Secrétaire, ambassade de New Delhi
	Mme Ramzia Abbas Al-Hibrany Deuxième Secrétaire, ambassade de New Delhi
	M. Ibrahim Aladoufi Ambassade de New Delhi
Yémen démocratique	S. E. M. Mohamed M. Al-Hubeishi Ambassadeur en Inde

Yémen démocratique (suite)
M. Kadle Ahmed Kassem
Ministre, ambassade de New Delhi

Yougoslavie
S. E. M. Zivojin Jazic
Ambassadeur en Inde

M. Danko P. Danko
Attaché de presse, ambassade de New Delhi

Zaïre
M. Chikuru Bagula
Conseiller, ambassade de New Delhi

M. Amir Tchoupani Rosa
Ambassade de New Delhi

Zambie
M. Redson Lusale
Premier Secrétaire
Haut Commissariat de New Delhi

Zimbabwe
S. E. M. Nick G. G. Makura
Haut Commissaire en Inde

M. Felix Nyamuringa
Conseiller, Haut Commissariat de New Delhi

M. Elijah Chitsike
Conseiller, Haut Commissariat de New Delhi

M. Nebiot Mukono
Premier Secrétaire
Haut Commissariat de New Delhi

Etats non membres de l'ONU représentés par des observateurs

République démocratique
populaire de Corée
M. Lyo Jang Song
Conseiller, ambassade de New Delhi

M. Song Mok Li
Troisième Secrétaire, ambassade de New Delhi

République de Corée
S. E. M. Dong Won Shin
Ambassadeur en Inde

M. Jong Hoon Kim
Directeur adjoint
Division de l'Organisation des Nations Unies
du Ministère des affaires étrangères

République de Corée (suite)
M. Sung Joo Lee
Premier Secrétaire, Ambassade en Inde

Organes des Nations Unies

Comité spécial contre l'apartheid

M. Guennadi I. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

M. Ammar Amari (Tunisie)

Conseil des Nations Unies pour la Namibie

M. Ramul Damodaran (Inde)

Organismes et institutions spécialisées de l'ONU

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Organisation intergouvernementale

Ligue des Etats arabes

Mme Haga Kashif Badri
Représentante principale
New Delhi

M. Badran Ramzi
Représentant suppléant
New Delhi

M. Qamar Agha, attaché de presse
New Delhi

Mouvement de libération nationale

Organisation de libération de la Palestine

S. E. M. Khaled El-Sheikh
Ambassadeur en Inde

M. Abdullah Samaadana
Conseiller, ambassade de New Delhi

M. Jaser Mohid, Premier Secrétaire
Ambassade de New Delhi

M. Mohad Turuk, Troisième Secrétaire
Ambassade de New Delhi

M. Immad Najar, Attaché
Ambassade de New Delhi

M. Khaled M. Al-Haidar, Attaché
Ambassade de New Delhi

M. Mohamed Elturk
Ambassade de New Delhi

Organisations non gouvernementales

All India Indo-Arab Friendship Association	M. Saifuddin Choudhury, M. P. Mme Indira Mayaram M. S. K. Banerjee M. A. K. Aggarwal M. Krishnapal Singh M. Seshaiyengar Sundaram
All India Indo-African Friendship Association	M. Maya Ram M. S. K. Benerjee M. Azad Singh M. Writuraj Chaturvedi
All India Muslim Majlis-E-Mushawarat	M. Ebrahim Sulaiman Sait, M. P. M. Syed Shahabuddin, M. P. M. Maulana Ahmed Al Qasmi M. Writuraj Chaturvedi M. Afzal Husain M. Basir Ahmed Khan M. Syed Pervez Qaiser
All India Peace and Solidarity Organization	M. Rais Ahmed M. Kaleem Bahadur M. Subrata Banerjee Mme Perin Romesh Chandra M. Shekhar Ganguly M. Dinesh Goswami, M. P. M. Sadhan Mukherjee M. C. Sadasiva M. Sitaram Yechuri
All India Women's Conference	Mme Ashok Gupta Mme Padma Seth Mme Sham Mohini Pathak
Centre for Research in Rural and Industrial Development	M. Rashpal Malhotra
Association populaire chinoise d'amitié avec les pays étrangers	M. Dai Guanghe, Directeur adjoint

Comité d'études palestiniennes et juives, Japon	Mme Yoshiko Tanaka M. Mikiro Yamaoka
Indian Federation of United Nations Associations	Mme Usha Malhotra S. S. Bhakri S. R. Chanana R. L. Dhamija M. B. D. Luthra Mme K. Ratan M. Rekha Sethi R. P. Sinha
Indian Society for International Law	M. R. P. Dhokalia M. M. K. Rao
Indo-Arab Society	Mme Usha Raj Chopra M. Naresh Kumar M. P. Raj M. N. N. Raja M. Shanker Rajee M. Kameshwar Singh
Confédération internationale des syndicats arabes, République arabe syrienne	Mohammed Abdel Kerim Halabi
Conseil israélien pour la paix israélo-palestinienne	M. Amnon Zichroni
National Federation of Indian Women	Mme Maya Lahiri Mme Rita Seth
Comité palestinien pour les ONG	M. Marai Abdelrahman M. Adnan Al-Sherouf
Comité soviétique de solidarité avec les pays d'Asie et d'Afrique	M. Roman T. Akhramovich
Mouvement universel pour une fédération mondiale	M. S. Kumar M. K. K. Khullar M. R. Nayyar M. P. L. Sarin M. Rajinder Singh M. Teja Singh
Congrès du monde islamique	M. Mohummed Younus Saleem

Organisations non gouvernementales présentes à titre d'observateurs

All India Bharat Yuvak Samaj	M. Harsh A. Chaturvedi M. Ajay Parmar M. Mohan Lal Singhal
Asian Student Information Centre	M. Ahmad Aqel
Bharat Nirmal	M. S. Kumar Jain
Haryana United Nations Association	M. Gurbachan Singh M. Uttam Singh
Indo-Arab Fraternity	Mme Usha Malhotra, Présidente M. K. L. Malhotra M. Om Prakash M. Devendra Narain Sinha
Indo-Arab League	M. Syed Vicaruddin, Président M. Moin Farooqui, Secrétaire
Indo-Arab Society (Bombay)	M. Najma Heptulla, M.P. M. Akber Heptulla M. Zaiuddin Bandukwala M. Charanoal Singh
Indian Committee of NGOs for the United Nations	M. Marijari Saksena
Centre culturel islamique	M. Mohammad Azizullah
Jawahar Lal Nehru National Youth Centre	M. Krishana Kumar Alaka Madhok
Poirz Bhavam Society of India	M. Sharma
	<u>Presse</u>
All India Radio	M. R. N. Sethi
APN	Mme Krishana Gopal Sharma
<u>Doordarshan</u>	Mme Devendra Sharma M. N. Sukumar
<u>Hindustan Times</u>	M. Zinat Imam
<u>India Abroad West</u>	M. Madala Madala
India Press Agency	M. O. P. Sabherwal

Inter Press Service

M. Rajiv Tiwari

MEA

M. Radhay Agarwi

Press Trust of India

M. Nandan Unnikrishnan

Punjab Photo Service

M. Vimod Sharma

United News of India

M. John Chacko

M. Joseph Bosco Celestine

M. T. V. Lakshminarayan

TASS

M. Vladimir Baidashin

The Hindu

M. Appan Menon
